Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 035-213501570-20251204-DE_77_2025-DE

DEPARTEMENT DE L'ILLE ET VILAINE
COMMUNE DE LE LOROUX
35 133 LE LOROUX

L'an deux mille vingt cinq, le quatre décembre à 20 heures 30, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de la mairie en séance publique, sous la présidence d'Annick ROCHELLE, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :
Annick ROCHELLE, Christian LEFEUVRE, Ludovic VALLEE, Mélaine BESSIRAL, Didier FAUCHEUX, Cédric FOUBERT, Jeannine HELBERT.
Absents excusés : Charly MARTEAU, Jean-Claude BERTIN, Emilie JAMOIS, Isabelle GALLE
Absents : Alexandre NOËL

Emilie JAMOIS a donné procuration à Christian LEFEUVRE
Jean-Claude BERTIN a donné procuration à Mélaine BESSIRAL

Ludovic VALLÉE est élu secrétaire.

Date de la convocation : 25/11/2025
Membres en exercice : 12
Membres présents : 7
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de votants : 9
Date affichage convocation : 25/11/2025

Délibération n° 77_2025

ACHAT DE MATERIEL ET TRAVAUX DANS UN LOGEMENT COMMUNAL

1 Achat de matériel :

Madame le Maire expose au conseil municipal que le taille haie est en réparation. Vu l'ancienneté du matériel et le coût de réparation, elle propose de le remplacer. La dépense s'élève à 476,67 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à effectuer les dépenses ci dessus exposées pour un total de 476,67 € HT.

2 Travaux dans le logement au 17 Lotissement la Goutelle

Madame le Maire propose au conseil municipal de rénover la salle de bains et d'aménager une douche à l'italienne, dans le logement T2 du 17 Lotissement La Goutelle.

Deux devis ont été sollicités :	Entreprise Delalonde (plomberie/sanitaire) :	4 959,36 € TTC
	Entreprise Hériveau (carrelage / faïence) :	3 032,76 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à effectuer les dépenses ci dessus exposées pour un total de 7 992,12 € TTC.

Madame le Maire
A. ROCHELLE

A Le Loroux, le 8 décembre 2025

Conforme au registre des délibérations
Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.